

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 novembre 2022 à 19h30, à l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Yvan Duval, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENTS:

M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation des procès-verbaux des séances des 17 octobre et 19 octobre 2022 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur municipal ;
7. Rapport de la directrice générale ;
 - a. Déclaration des intérêts pécuniaires ;
 - b. Correspondance ;
 - c. Paniers de Noël ;
8. Demande de dérogation mineure pour le lot 4 745 495 ;
9. Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;
10. Don Popote Multi-Services ;
11. Fondation médicale de la Jacques-Cartier ;
12. Avis de motion, *Règlement no 2022-280 pourvoyant à l'adoption du budget 2023*;
13. Avis de motion, *Règlement no 2022-281 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2023* ;
14. Avis de motion, *Règlement no 2022-283 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2019-265* ;
15. Fixation de la date de l'avis public de consultation concernant le *Règlement sur les Airbnb* ;

-
16. Autres sujets ;
 17. Période de questions ;
 18. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h35.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que préparé par la greffière-trésorière.

CA-22-11-21-01 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022.

CA-22-11-21-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2022.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2022.

CA-22-11-21-03 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La greffière-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2022 ;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2022 ;
- Rapport financier au 31 octobre 2022 ;

CA-22-11-21-04 Sur proposition de M. Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les listes et rapports mensuels pour le mois d'octobre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La greffière-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de novembre 2022.

CA-22-11-21-05 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la greffière-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers dépose les rapports des permis émis pour le mois d'octobre 2022.

CA-22-11-21-06 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte des documents remis.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance suivante :

- Copie du suivi des plaintes reçues dans différents dossiers;
- Acceptation par le MAMH de la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ;
- Copie d'une lettre de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant la diagnose du lac St-Joseph;
- Demande d'aide financière concernant les Paniers de Noël;
- Rapport de suivi des dossiers de la direction générale;

CA-22-11-21-07 Sur proposition de M. Steve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale et autorise cette dernière à verser un montant de 500 \$ au Comité d'orientation et dépannage pour les Paniers de Noël.

ADOPTÉ

8.- Demande de dérogations mineures pour le lot 4 745 495

M. Michel Cordeau explique la demande de dérogations mineures concernant le lot 4 745 495 et mentionne qu'une réunion du CCU s'est tenue à ce sujet dont le procès-verbal est joint à la présente demande. Il ajoute qu'une opinion juridique de nos procureurs a été émise concernant ce dossier, qui explique très bien la situation.

Une première demande de dérogation mineure est faite concernant la longueur de la façade de la résidence. Il s'agit d'une dérogation de 1.82 m. suite à une erreur commise par l'inspectrice par intérim qui a calculé la longueur de la berge, plutôt que la largeur du lot

parallèle à la façade de la résidence, tel que le stipule le règlement. Le permis a été délivré le 2 novembre 2021 sous le numéro COL200204. L'opinion juridique mentionne que ce serait un préjudice important pour le propriétaire, de ne pas accorder la dérogation.

La deuxième demande de dérogation est une question d'alignement des propriétés avec les propriétés voisines. Dans ce cas-ci, la distance est conforme au règlement pour la protection de la rive et n'affecte en rien les bâtiments voisins. On a parlé avec l'arpenteur-géomètre et ce dernier a demandé une dérogation afin de pouvoir émettre un certificat de localisation conforme. Les propriétaires sont de bonne foi.

Après étude du dossier, les membres du CCU en sont venus à l'unanimité à la conclusion qu'ils recommandaient aux membres du Conseil d'accorder les deux dérogations mineures demandées, considérant que le propriétaire subirait un préjudice énorme advenant le refus de celles-ci et que les propriétés voisines n'en sont en rien affectées.

CA-22-11-21-08 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte des recommandations des membres du CCU et accorde les deux dérogations mineures demandées concernant le lot 4 745 495.

ADOPTÉ

9.- Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Mme Viviers dépose le budget et le détail des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2023.

CA-22-11-21-09 Il est proposé par M. Michel Cordeau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le budget et les quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2023.

ADOPTÉ

10.- Demande d'aide financière - Popote Multi-Services

Mme Viviers dépose une demande d'aide financière de Popote Multi-Services, organisme communautaire auquel nous contribuons chaque année pour venir en aide aux personnes âgées qui ont besoin de service d'accompagnement ou de livraison de repas.

CA-22-11-21-10 Il est proposé par M. Steeve Gauthier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la greffière-trésorière à verser un montant de 500 \$ à Popote Multi-Services.

ADOPTÉ

11.- Gestion santé Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Mme Viviers dépose une demande d'aide financière de Gestion Santé Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

CA-22-11-21-11 Il est proposé par M. Steeve Gauthier et il est résolu à la majorité que ce Conseil autorise la greffière-trésorière à verser un montant de 1 000 \$ à Gestion Santé Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉ

12.- Avis de motion, Règlement no 2022-280 pourvoyant à l'adoption du budget 2023

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Michel Cordeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2023, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des versements sur lesdits comptes de taxes.

13.- Avis de motion, Règlement no 2022-281 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2023

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Michel Cordeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2023.

14.- Avis de motion, Règlement no 2022-282 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2019-265

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Michel Cordeau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour décréter le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abroger le Règlement no 2019-265.

15.- Fixation de la date de l'avis public de consultation concernant le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (Airbnb)

M. Michel Cordeau mentionne qu'il faut donner un avis public de consultation concernant le Règlement no 2022-279 modifiant le règlement de zonage no 2017-250 (établissement d'hébergement touristique) et fixer la date de cette consultation.

Après discussion, il est convenu de fixer l'assemblée publique de consultation au lundi 12 décembre 2022 à 19h00, dans une salle de l'Auberge Duchesnay, 140, Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

CA-22-11-21-12 Il est proposé par M. Yvan Duval et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil fixe l'assemblée publique de consultation concernant le Règlement no 2022-279 modifiant le règlement de zonage no 2017-250 (établissement d'hébergement touristique) au lundi, 12 décembre 2022 à 19h00, et autorise la greffière-trésorière à transmettre l'avis public et à réserver une salle à l'Auberge Duchesnay pour cette assemblée.

ADOPTÉE

16.- Autres sujets

Il n'y a aucun autre sujet à ajouter.

17.- Période de questions

Un représentant de l'APPELSJ mentionne qu'il est maintenant trop tard pour prévoir le lavage des bateaux pour 2023 mais suggère de former un Comité pour trouver une solution à cet effet pour pouvoir mettre en place une station de lavage pour 2024. Le Maire répond qu'on essaie d'avoir une descente de mise à l'eau avec une station de lavage des bateaux. Il y a une ouverture de la part de Fossambault et on cherche un endroit pour le faire. On pourrait également déposer la preuve de lavage du concessionnaire.

18.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h00.

CA-22-11-21-13 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h00.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Vivian Viviers
Greffière-trésorière